

QUESTION ET RÉPONSE N° 3

DEMANDE DE SOLLICITATION K8A42-14-9006

Étude nationale sur la composition des déchets solides de 2014-2015

- 1- À la page section 3 du devis, il est spécifié que Environnement Canada souhaite obtenir la composition pour les sources de déchets résidentielles, industrielles, pour les boues de traitement d'eaux usées, pour les boues industrielles et pour les déchets de construction. Or le reste du document ne mentionne plus les deux types de boues. Est-ce que les travaux de ce mandat doivent documenter les quantités et provenances des boues d'eaux usées et industrielles?**

Oui.

- 2- Pouvez-vous fournir le « manuel sur les principes généralement acceptés pour le calcul du déroulement des opérations relatives à la gestion des déchets solides municipaux » mentionné dans le devis?**

Oui, mais ce protocole est seulement disponibles en anglais.

- 3- Pourquoi ne sélectionner que 6 sites urbains et 3 sites ruraux pour la phase II?**

Limité par le cout du contrat.

- 4- Est-ce que la phase II vise uniquement à vérifier que la méthodologie employée dans la phase I a été efficace, ou devrait-elle permettre une extrapolation différente des résultats?**

La phase II sera basé sur la méthodologie d'échantillonnage et catégorisation de matériels qui aura été développé à la phase I.

- 5- Compte tenu du budget disponible pour les honoraires, Environnement Canada comprend-il que les vérifications de la phase II n'incluront pas ou peu de tri et pesée des matières?**

Non. Les vérifications de la phase II incluront le tri et des pesée des matières. Sens le tri et pesée les résultants sont inutiles. Mais nous comprenons que le nombres d'échantillons peuvent être moins que celles ramassés dans la phase I (les échantillons déjà faites par les municipalités)

- 6- La tâche 11 indique qu'il n'y a plus de sites d'enfouissement dédié aux résidus de construction et démolition. Comprenons-nous que les vérifications par téléphone devront viser des sites qui sont fermés mais qui étaient en exploitation au cours des deux dernières décennies, sachant que la période de référence ne sera pas 2008-2014 comme pour les sites d'enfouissement?**

Non.

- 7- L'expérience de la firme doit-elle être présentée, ou si seule les expériences du gestionnaire de projet et des membres de l'équipe seront évaluées?**

Oui.

- 8- Pourriez-vous expliquer la différence entre le critère d'évaluation "efficacité des activités de vérification des sites" et "qualité de la méthodologie proposée - sites"?**

Le première vise à mesurer l'efficacité des opérations d'échantillonnage et séparation aux sites; la deuxième se concerne à la qualité de méthodologie d'échantillonnage et séparation aux sites (si les échantillons incluent tous les sources visés, par exemple)

- 9- À la question 8 de l'addenda "questions et réponses", il est mentionné que les sites choisis pour la phase II ne doivent pas avoir fait l'objet d'un contrôle récent de gestion des déchets. Qu'entendez-vous par récent : est-ce 2008 ou plus récent?**

EC ne demande pas cette condition (c.a.d, ...pas avoir fait l'objet d'un contrôle récent de gestion des déchets).